



# Appel à projets 2014

FONDS DE DOTATION

ENTREPRISES ET MECENAT EN BOURGOGNE

Dossier à compléter et à renvoyer par courrier avant le 30 juin 2014,  
Cachet de la poste faisant foi, uniquement à l'adresse suivante :

Fonds de dotation entreprises et mécénat en Bourgogne  
Club entreprises et mécénat en Bourgogne  
2, avenue de Marbotte 21 000 DIJON

**En savoir plus : [www.mecenat-bourgogne.org](http://www.mecenat-bourgogne.org)**

# Objectifs et orientations de l'appel à projets

---

Le club entreprises et mécénat en Bourgogne a pour objet de développer la pratique du mécénat en favorisant le partage d'expérience et en fédérant les énergies autour de ses valeurs.

Pour promouvoir le mécénat auprès des entreprises de son territoire à travers une action concrète, le club entreprises et mécénat en Bourgogne a décidé la création du fonds de dotation « entreprises et mécénat en Bourgogne ». Ce fonds a pour but de soutenir financièrement des projets menés par des organisations d'intérêt général de la Bourgogne.

L'appel à projets a pour vocation de permettre aux associations, locales ou régionales :

- de développer et pérenniser leurs programmes, ou d'en créer de nouveaux.

L'objectif de cet appel à projets est de soutenir des associations engagées. Il vise à récompenser des projets portant sur la thématique du « vivre ensemble » sans exclusion de domaine d'intervention, c'est-à-dire qu'il peut récompenser aussi bien des projets humanitaires, culturels, éducatifs, environnementaux, etc.

Le fonds de dotation renouvellera l'appel à projets chaque année.

## Modalités de sélection

---

### Critères d'éligibilité

#### Éligibilité du porteur de projet

Toute association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, ayant son siège en Bourgogne et reconnue d'intérêt général.

Pas de durée minimale d'existence.

#### Éligibilité du projet

Seront éligibles au fonds de dotation entreprises et mécénat en Bourgogne :

- Les projets produits et réalisés en Bourgogne.
- Les projets qui respectent les normes d'envoi du dossier de candidature présenté ci-après.

### Critères d'évaluation

Les projets éligibles seront analysés et sélectionnés suivant différents critères :

- Cohérence et viabilité économique du projet.
- Dimensionnement humain.
- Essaimage et persistance.
- Innovation et originalité.
- Contribution au développement et à la notoriété du territoire.
- Visibilité.
- Effet de levier : l'appel à projet tendra à privilégier les projets qui, en l'absence de notre soutien financier, auraient eu du mal à voir le jour ou à se pérenniser.

## Questions préalables

Afin de vous faire gagner du temps, voici 4 questions qui vous permettront de savoir si votre structure et votre projet correspondent à cet appel à projets :

**1. Votre structure bénéficie-t-elle du rescrit fiscal ?**

OUI     NON

**2. Votre structure a-t-elle son siège social sur le territoire bourguignon ?**

OUI     NON

**3. Votre projet contribue-t-il au développement et à la notoriété du territoire bourguignon ?**

OUI     NON

**4. Votre projet sera-t-il réalisé d'ici la fin de l'année 2015 ?**

OUI     NON

Si vous répondez par l'affirmative à toutes ces questions, votre projet est potentiellement éligible à un financement par le fonds de dotation entreprises et mécénat en Bourgogne.

## Procédure de candidature

---

1. Prendre connaissance du règlement de l'appel à projet.
2. Compléter le dossier de candidature (pages 7 à 17)
3. Joindre la déclaration de candidature (page 18)
4. Joindre les pièces demandées (liste page 19)
5. Renvoyer le dossier (dossier de candidature + déclaration de candidature + pièces demandées) uniquement par courrier à l'adresse suivante :

Fonds de dotation entreprises et mécénat en Bourgogne  
Club entreprises et mécénat en Bourgogne  
2, avenue de Marbotte 21 000 DIJON

Avant le 30 juin 2014

# Appel à projets 2014

- Règlement
- Dossier de candidature
- Déclaration de candidature
- Pièces à joindre au dossier

# REGLEMENT

---

## **ARTICLE 1 : ORGANISATEUR**

Le fonds de dotation entreprises et mécénat en Bourgogne, déclaré à la préfecture de Côte-d'Or le 16 décembre 2013 et représenté par sa présidente Madame Aline Morancho, domicilié à Club entreprises et mécénat en Bourgogne CCI Côte d'Or, 2 avenue de Marbotte, 21000 Dijon ci-après dénommée organisateur.

## **ARTICLE 2 : OBJET DU FONDS DE DOTATION ENTREPRISES ET MECENAT EN BOURGOGNE**

L'objet principal du fonds de dotation entreprises & mécénat en Bourgogne est de soutenir des initiatives d'intérêt général en Bourgogne.

Dans le cadre de cet objet, le Fonds de dotation entreprises & mécénat en Bourgogne collecte des fonds notamment auprès des entreprises de la région Bourgogne, afin d'être en mesure de les redistribuer sur un ou des projet(s) visé(s) aux articles 200 et 238 bis du code Général des Impôts.

Le fonds de dotation reste toujours libre de clore son appel à projet sans désigner de bénéficiaire. Il reste seul et unique juge et décisionnaire dans l'attribution de ses fonds.

## **ARTICLE 3 : ELIGIBILITE DES PORTEURS DE PROJETS**

L'opération est ouverte à :

toute association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, ayant son siège en Bourgogne et reconnue d'intérêt général (rescrit fiscal).

## **ARTICLE 4 : ELIGIBILITE DES PROJETS**

Seront éligibles au fonds de dotation entreprises et mécénat en Bourgogne des projets qui :

- sont produits et réalisés en Bourgogne,
- respectent les normes d'envoi du dossier de candidature présentée ci-après (cf article 6).

## **ARTICLE 5 : MODALITES D'INSCRIPTION ET CONDITIONS DE DEPOT DU DOSSIER**

Le dossier de candidature est disponible via : [www.mecenat-bourgogne.org](http://www.mecenat-bourgogne.org)

Il figure en annexe du présent règlement.

Les inscriptions sont gratuites.

Les dossiers de candidatures sont à adresser exclusivement par courrier à :

- Fonds de dotation entreprises et mécénat en Bourgogne – Club entreprises et mécénat en Bourgogne, 2 avenue de Marbotte – 21 000 DIJON

Avant le 30 juin 2014 à minuit, le cachet de la Poste faisant foi.

## **ARTICLE 6 : CONSTITUTION TECHNIQUE DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Les porteurs de projets devront remettre le dossier de candidature dûment complété présenté ci-après

Il devra comprendre obligatoirement :

- Les pièces jointes demandées (cf liste ci-après).
- La déclaration de candidature (cf liste ci-après).

Le dossier de candidature pourra être complété par tous documents jugés utiles par le porteur de projet. De même le porteur de projet est invité à joindre une version numérisée de son dossier.

Seuls les dossiers de candidature répondant aux articles 5 et 6 seront examinés par le jury. La candidature devra faire l'objet d'un envoi unique. Aucune pièce supplémentaire ne pourra être ajoutée. Il n'y aura pas de sollicitation de l'organisateur en cas de dossier incomplet.

## **ARTICLE 7 : CRITERES D'EVALUATION DES PROJETS**

Le dossier de candidature doit permettre au jury d'évaluer les projets selon les critères suivants :

- Cohérence et viabilité économique du projet.
- Dimensionnement humain.
- Essaimage et persistance.
- Innovation et originalité.
- Développement et notoriété du territoire.
- Visibilité.
- Effet de levier : l'appel à projet tendra à privilégier les projets qui, en l'absence de notre soutien financier, auraient du mal à voir le jour ou à se pérenniser.

## **ARTICLE 8 : SELECTION DES PROJETS**

Le jury est composé des membres du club entreprises et mécénat en Bourgogne.

La sélection :

Etape 1 : les dossiers conformes seront analysés et sélectionnés selon les critères d'évaluation cités ci-dessus (cf article 7). Le jury pré-sélectionnera 5 projets.

Tous les porteurs de projets seront informés de la décision du jury par courrier au plus tard le 31 août 2014.

Etape 2 : Les 5 projets pré-sélectionnés prépareront une présentation orale de leur projet en 20 minutes.

Cette présentation orale aura lieu entre le 15 septembre et le 26 septembre 2014 à Dijon. Le jury désignera le ou les lauréats parmi les 5 projets, au plus tard le 3 octobre 2014.

## **ARTICLE 9 : DEROULEMENT DE L'ATTRIBUTION DU FONDS DE DOTATION MECENAT EN BOURGOGNE**

Réception des candidatures : du 19 mai au 30 juin 2014

Désignation des nominés : du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2014

Présentation orale des nominés : du 15 septembre au 26 septembre 2014

Réunion de délibération pour le choix du ou des lauréats : au plus tard le 3 octobre 2014

Remise des fonds : à partir du 13 octobre 2014

## **ARTICLE 10 : DOTATIONS**

Le ou les lauréats bénéficieront :

- D'une dotation d'un montant maximum de 9 000 euros ;
- D'une visibilité rédactionnelle dans le cadre des articles consacrés au fonds de dotation entreprises et mécénat en Bourgogne ;
- D'une visibilité lors de la cérémonie de remise des fonds ;
- D'une visibilité médiatique dans le cadre des relations presse consacrées au fonds de dotation entreprises et mécénat en Bourgogne.

#### **ARTICLE 11 : OBLIGATION DES CANDIDATS ET DU LAUREAT**

Les candidats s'engagent à respecter l'image et le règlement du fonds de dotation entreprises et mécénat en Bourgogne.

Les candidats autorisent l'organisateur à publier leur nom ainsi que la description de leur projet dans le cadre des actions de communication liées au fonds de dotation entreprises et mécénat en Bourgogne, sans pouvoir prétendre à aucun droit ni indemnité quels qu'ils soient.

Les lauréats du fonds de dotation entreprises et mécénat en Bourgogne bénéficieront de la communication du fonds relative aux projets soutenus. Ils s'engagent à répondre aux sollicitations de la part des partenaires institutionnels et médias.

Les lauréats acceptent d'être présentés sur le site internet du Club entreprises et mécénat en Bourgogne et plus largement sur tous les médias ou support dans le cadre de la promotion du fonds de dotation entreprises et mécénat en Bourgogne.

Le ou les lauréats s'engagent à réaliser leur projet avant la fin de l'année civile 2015. Un rapport moral et financier faisant état de la réalisation du projet et de l'utilisation du don devra être présenté au fonds de dotation entreprises et mécénat en Bourgogne au plus tard au 31 décembre 2015. En cas de non réalisation du projet et de non remise du rapport, le bénéficiaire s'engage à restituer la somme perçue. En cas de non exécution, le fonds de dotation entreprises et mécénat en Bourgogne sera habilité à réclamer les sommes versées devant la jurisprudence compétente.

#### **ARTICLE 12 : CONFIDENTIALITE**

Les membres du jury et les personnes ayant accès aux dossiers de candidature déposés dans le cadre de l'appel à projets du fonds de dotation entreprises et mécénat en Bourgogne s'engagent à garder confidentielles toutes les informations relatives aux projets des candidats non sélectionnés.

#### **ARTICLE 13 : MODIFICATION DU REGLEMENT**

Tout candidat reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les dispositions.

L'organisateur se réserve la faculté, à tout moment et de plein droit, sans préavis et sans avoir à en justifier, d'interrompre l'opération, de la proroger, de l'écourter ou de l'annuler. En ce cas, la responsabilité de l'organisateur ne pourra être engagée d'aucune manière et les participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement d'aucune sorte.

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant publié par annonce sur le site internet du Club entreprises et mécénat en Bourgogne. Tout avenant au règlement entrera en vigueur à compter de sa publication sur le site internet [www.mecenat-bourgogne.org](http://www.mecenat-bourgogne.org)

Les éventuelles modifications du calendrier de dépôt des dossiers seront également diffusées sur le site [www.mecenat-bourgogne.org](http://www.mecenat-bourgogne.org)

# Dossier de candidature

---

## Fiche d'identité de l'association

<b>Nom</b>	
<b>Forme juridique</b>	
<b>Date de création</b>	
<b>Coordonnées du siège social</b>	Adresse :  Téléphone : Fax :  Site web : Email :
<b>Objet</b>	
<b>Activité et moyens mis en œuvre</b>	
<b>Avez-vous déjà eu recours au mécénat ? Si oui pouvez-vous nommer vos mécènes</b>	
<b>Nombre de salariés</b>	
<b>Nombre de bénévoles</b>	
<b>Budget annuel</b>	
<b>Président (ou équivalent)</b>	
<b>Trésorier</b>	

**Fiche de description du projet soumis à l'appel à projets.  
(le projet peut-être une action ou un événement).**

<b>Nom du projet</b>	
<b>Localisation</b>	
<b>Description de la cible (Nombre de bénéficiaires/âge/ type...)</b>	
<b>Objectifs du projet et description</b>	
<b>Calendrier de réalisation</b>	
<b>Budget global prévisionnel</b>	
<b>Le montant du financement demandé</b>	
<b>Coordonnées du chef de projet</b>	
<b>Représentant légal désigné pour la candidature</b>	



















# Déclaration de candidature

---

En signant ce formulaire, je certifie exacts tous les éléments que j'y fais figurer.

Je certifie, ..... agir en qualité de représentant de ..... pour déposer la candidature auprès du fonds de dotation entreprises et mécénat en Bourgogne et avoir pris connaissance du règlement de l'appel à projet 2014 du fonds de dotation entreprises et mécénat en Bourgogne. Je me soumetts de bonne foi au processus de sélection.

**Dans le cas où le projet présenté ci-dessus serait primé par le fonds de dotation entreprises et mécénat en Bourgogne :**

- Je serais amené à signer une convention de partenariat avec le fonds de dotation entreprises et mécénat en Bourgogne.
- Je m'engagerais à transmettre les informations concernant l'évolution du projet et à faciliter la coordination des rencontres qui seraient organisées dans le cadre du suivi du projet présenté.
- J'autoriserais le fonds de dotation entreprises et mécénat en Bourgogne à utiliser le nom de l'organisme que je représente afin de faire connaître les actions réciproques des parties, les besoins et les résultats obtenus.
- Si j'étais sollicité par des médias suite aux informations presse communiquées par le fonds de dotation entreprises et mécénat en Bourgogne, je m'engagerais alors à signifier son soutien.
- J'afficherais de manière lisible le logo ou le nom du fonds de dotation entreprises et mécénat en Bourgogne sur les supports de communication utilisés par l'organisme que je représente.
- Je m'engagerais à collaborer aux événements de restitution organisés par le fonds.
- Je m'engagerais à réaliser mon projet avant la fin de l'année civile 2015 et à présenter au fonds de dotation entreprises et mécénat en Bourgogne un rapport moral et financier faisant état de la réalisation de mon projet et de l'utilisation des fonds perçus. En cas de non réalisation du projet et de non remise du rapport avant le 31 décembre 2015, le fonds de dotation entreprises et mécénat en Bourgogne sera habilité à me réclamer les sommes perçues.

Date

**Signature du représentant légal  
(Précédée de la mention «Lu et approuvé»)**

# Pièces à joindre au dossier

---

- Copie de la publication de l'association au Journal Officiel.
- Rescrit fiscal (récépissé de l'administration fiscale sur l'éligibilité de l'association au bénéfice des réductions d'impôts prévues aux articles 200.1g et 238 bis.1g du code général des impôts).
- Statuts de l'Association.
- Dernier rapport d'activité paru.
- Noms et fonctions des membres du Conseil d'Administration et composition du Bureau.
- Budget prévisionnel du projet.

Avant d'envoyer votre dossier, veillez à ce qu'il soit complet. A savoir :

- Dossier de candidature,
- Déclaration de candidature,
- Pièces à joindre au dossier dont la liste figure ci-dessus.

Postez le tout à l'adresse suivante, **avant le 30 juin 2014** :

**Fonds de dotation entreprises et mécénat en Bourgogne  
Club entreprises et mécénat en Bourgogne  
2, Avenue de Marbotte 21 000 DIJON**

**Pour toutes demandes de renseignements :**  
[contact@mecenat-bourgogne.org](mailto:contact@mecenat-bourgogne.org)